

**du Programme de formation de la main-d'œuvre s'apparentent davantage aux besoins locaux actuels du marché du travail.**

**Inscription des stagiaires à la formation: Les fonctions du conseiller des CMC.**

*Sélection des stagiaires* est le titre d'une brochure disponible dans tous les Centres de main-d'œuvre du Canada. On peut y lire:

«1. Le conseiller en main-d'œuvre doit officiellement examiner la possibilité d'inscrire un client au cours de formation lorsque celui-ci fait part de son désir de suivre ces cours . . . 2. La décision finale de proposer un client à l'inscription appartient au conseiller en main-d'œuvre . . . 3. Le client, le conseiller en main-d'œuvre et les responsables des cours seront normalement les principaux participants dans les décisions au sujet de la formation . . .»

Toutes les inscriptions à la formation, soit générale soit technique, incombent au conseiller qui doit faire des compromis, lorsqu'il présente des travailleurs, entre les cours que les stagiaires désirent suivre et les spécialités les plus en demande sur le marché du travail. Malheureusement, comme le mentionne M. Dymond: «C'est l'individu qui doit subir les conséquences lorsque des mauvaises décisions ont été prises au sujet de la formation.» (20:13) Le nombre des stagiaires qui occupent un emploi dans un domaine autre que celui qu'ils viennent d'étudier démontre qu'il se prend bel et bien de mauvaises décisions.

CANADA

RÉSULTATS DES COURS DE FORMATION NON SPÉCIALISÉE\*

1<sup>er</sup> OCTOBRE 1973 AU 30 SEPTEMBRE 1974

POURCENTAGE DES PERSONNES AYANT RÉPONDU

	EN CHÔMAGE ET CHERCHANT			INSCRITS À D'AUTRES COURS DE FORMA- TION	TAUX DE RÉPONSE
	EMPLOYÉS	TRAVAIL	INACTIFS		
C.P.F.P.	432	269	188	216	1976
	39%	24%	17%	20%	56%
LANGUE	326	101	42	50	1109
	63%	19%	8%	10%	47%

\* UNE PERSONNE SUR 4 DE CE GROUPE A RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

Les conseillers se rendraient davantage compte qu'une mauvaise décision a été prise au sujet de la formation si, en plus de l'enquête par correspondance impersonnelle menée par le personnel de l'administration centrale pour fins de statistiques, ils étaient obligés de suivre personnellement les stagiaires après la